

PROGRAMME

Formation recyclage "travaux en hauteur - EPI" / Inter

Réf : *TEH_EPI / FR / INTER*Dernière MAJ : *12/01/2023*Version : *3***Date(s)** : Selon planning 2023**Durée** : 7.00 heures (1.00 j)**Horaires** : 8:30-12:00 / 13:30-17:00**Tarif HT par personne** : 160.00 €

En cas de prise en charge par votre OPCO avec subrogation de paiement, merci de nous communiquer l'information et nous transmettre le numéro d'agrément avant la facturation. A défaut, la facture vous sera imputée dans sa totalité.

Lieu : Aurama (LT) 2 allée du développement 42350 La Talaudière**Effectif** : 4 - 10 participant(s)

Si le seuil minimum d'inscrit à une session n'est pas atteint, EP FORMATION se réserve le droit de l'annuler ou de la reporter.

Délai d'inscription :

La limite d'inscription est fixée à 10 jours ouvrés avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à EP FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Public :

- Toute personne amenée à effectuer de manière occasionnelle ou permanente des travaux en hauteur, en utilisant les supports d'assurage existants.

Prérequis :

L'entreprise doit s'assurer au préalable que l'apprenant réponde aux prérequis de la formation visée.

- Être âgé de 18 et plus
- Présenter une pièce d'identité
- Présenter la dernière attestation de formation

Objectifs pédagogiques

- Être sensibiliser aux dangers inhérent à l'activité du travail en hauteur
- Mettre en œuvre des équipements de protections individuels et collectifs requis lors de travaux en hauteur après avoir identifié et évalué les risques de chute selon les conditions de travail et la nature des travaux à réaliser
- Savoir utiliser le matériel spécifique dans les conditions optimales de sécurité et rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées
- Savoir contrôler, entretenir et entreposer le matériel

Contenu de la formation (déroulé pédagogique)

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- ACTUALISATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES :
 - Rappel des règles de sécurité
 - Les EPI : pour le travail statique et pour l'assurance dynamique
 - S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - Technologie et utilisation de ces équipements
 - Les points d'ancrage
 - Mise en œuvre, contrôle des EPI et formation à l'utilisation (descendeur, baudrier, longe de sécurité... : matériel utilisé dans l'entreprise)
 - Démontage, rangement, nettoyage et stockage du matériel
 - Rendre compte des difficultés et des anomalies éventuellement rencontrées.
- ACTUALISATION DES COMPETENCES PRATIQUES :
 - Révision et retour des expériences terrain des apprenants
- PORT DU HARNAIS :
 - Contrôler les E.P.I. avant utilisation en reconnaissant les causes nécessitant une mise au rebut Mettre en place le harnais en respectant les réglages et fixations définis par le fabricant
 - Se déplacer sur une ligne de vie temporaire ou à demeure en utilisant une longe double antichute
 - Installer des anneaux de sangles EN795-B en réalisant le nœud de Prussik

Résultats attendus à l'issue de la formation

Evaluation théorique et pratique

Modalités d'évaluation

La réussite aux épreuves théoriques nécessite une note minimale de 13/20

La réussite aux épreuves pratiques nécessite une note minimale de 15/25

Détail sur la certification

Délivrance des documents suivants:

- Certificat de réalisation (avec réussite ou échec à l'évaluation théorique et pratique)

Validité

2 an(s)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés

Méthodes et moyens utilisés

- Accueil des apprenants dans une salle dédiées à la formation
- Documents support de formation projetés
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Aire d'évolution adaptée aux travaux en hauteur
- Dépliant transmis à l'apprenant (également disponible sur son extranet)

Dispositif de suivi, d'exécution, d'évaluation et de résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Fiche d'attentes de l'apprenant
- Mises en situation
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation

Conditions de réussite pour le bon déroulement de la formation

Afin de garantir le bon déroulement de cette formation, les règles suivantes doivent être respectées par l'entreprise et l'apprenant :

- Le contenu du programme de formation devra être lu par l'apprenant avant le premier jour de formation.

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat

- La convocation, le programme, le règlement intérieur et le plan d'accès devront être remis en main propre de l'apprenant.
- L'apprenant s'engage à participer à la totalité du programme de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en oeuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

EP FORMATION (SARL)

21 chemin de Laya Saint Etienne 42100 | SIRET: 89108665400011 | TVA: FR17891086654 | Code NAF (APE): 8559A |

Site internet: <https://www.ep-formation42.fr> | Certification Qualiopi n° FR068744-1

Déclaration d'activité: 84420352042 (auprès du préfet de région de: Rhône Alpes) Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat